

RÉALITÉ SUBJECTIVE

[effet mental]

Incantation	1 action simple
Composantes	V
Portée	personnelle
Zone/Cible	le personnage
Durée	1 round/niveau (T)
JS	aucun
RM	non

Le personnage choisit un objet, une créature, ou une force qu'il peut voir à longue portée (120m + 12m/niveau). Il altère sa perception pour se convaincre que cette cible est une illusion. Pour lui, la cible devient transparente et ne crée plus aucun son ni aucune odeur. Jusqu'à ce que le sort se termine, il peut se déplacer à travers la cible et la cible peut se déplacer à travers lui sans entrave. Les attaques non-magiques de la cible ne peuvent pas infliger de dégâts au personnage, et ses attaques magiques ne lui en infligent que la moitié. Les capacités magiques de la cible qui n'infligent pas de dégâts ont 50% de chances de ne pas affecter le personnage, et ce dernier est immunisé à toutes ses attaques soniques, dépendantes du langage et basés sur l'odorat. En revanche, les attaques du personnage n'infligent pas de dégâts à la cible et ses capacités magiques ne l'affectent pas. Le personnage ou la cible peut affecter l'autre normalement par des moyens intermédiaires. Par exemple, alors que la cible devrait être immunisée aux effets directs d'un sort tremblement de terre du personnage, si le sort a causé l'effondrement d'un plafond, la cible ne sera pas immunisée aux dégâts de cet effondrement.